

députés que si nous proposons de placer l'éducation sous l'autorité du gouvernement fédéral, nous discuterions alors d'un sujet différent. Personne d'entre nous n'a proposé cela hier. Lors du débat concernant les modifications envisagées à la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, adoptée par le gouvernement antérieur, loi dont le gouvernement actuel a décidé, l'an dernier, de se laver les mains, nous avons fait certaines propositions. Les membres de notre parti ont souvent affirmé que rien dans la constitution n'empêche le gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces à la mise en œuvre d'un programme de formation technique et professionnelle.

Nous pensions à l'époque, tout comme aujourd'hui, que le gouvernement du Canada a commis une erreur grave en se retirant de ce domaine. Quoi qu'il en soit, le gouvernement actuel a pris cette décision. Le ministre actuel a déclaré avec fierté que le gouvernement se proposait d'assumer non pas la moitié, mais la totalité de la responsabilité du recyclage de la main-d'œuvre. Il a dit que cette tâche incombait au gouvernement et que ce dernier s'en acquitterait. Hier j'ai demandé comment le gouvernement entend s'acquitter de cette responsabilité.

Le ministre a dit que la responsabilité de l'éducation appartenait aux provinces et je suis d'accord avec lui. Ainsi que je l'ai déjà fait en un certain nombre d'occasions, je suggère au ministre que tant que le gouvernement fédéral sera responsable de l'immigration et tant que ce gouvernement pratiquera une politique dynamique encourageant à venir au Canada des ressortissants de pays où la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français, il appartient au gouvernement du Canada d'inciter chacun d'eux à apprendre ou l'anglais ou le français suivant la région où ils habitent. Cette responsabilité n'incombe pas aux gouvernements provinciaux, non plus qu'aux conseils de l'instruction publique ou aux commissions scolaires locales. Ces immigrants devraient être encouragés à apprendre l'anglais ou le français au plus tôt. Dans le cas particulier qui nous occupe, le gouvernement devrait offrir les fonds dont on parle et faire connaître aux provinces, aux conseils de l'instruction publique et aux commissions scolaires locales qu'il est prêt à assumer les frais de cette éducation.

Le ministre doit avoir les données sur l'immigration à portée de la main. Je ne les ai pas, mais je suis sûr que cette année il y a eu plus d'immigrants au Canada que n'importe quand depuis la seconde guerre mondiale. Je vois que le registraire général (M. Turner) s'en félicite autant que moi, mais je répète que même si plus de gens sont venus au Canada de pays comme l'Italie, la Grèce, le

Portugal, l'Espagne et l'Allemagne, ils sont moins nombreux à suivre des cours de langue anglaise ou française. C'est bien ce que montrent les chiffres que le Conseil de l'éducation de l'Ontario m'a fait parvenir, pour l'année 1967, et cette diminution ne s'est pas produite seulement pendant l'été.

Le ministre dit entre autres que s'ils sont moins nombreux à suivre des cours de recyclage, c'est parce que nous avons plus d'emplois. Cet argument me paraît très faible. Si j'ai bonne mémoire—je suis certain de ne pas me tromper de beaucoup dans mes pourcentages—le nombre de chômeurs au Canada a diminué cette année par rapport à l'an dernier, mais cette diminution n'atteint pas 1/2 p. 100. Cette explication du ministre n'a certainement rien à voir avec le nombre d'immigrants qui suivent les cours de recyclage pour apprendre le français ou l'anglais. En fait, étant donné la quantité d'immigrants débarqués au Canada l'an dernier, ils devraient être beaucoup plus nombreux à ces cours. Je crois que les chiffres nous montrent exactement le contraire.

Laissez-moi vous les redire rapidement. A Toronto, le 31 janvier 1967, on comptait 2,081 personnes aux cours d'anglais spéciaux pour les néo-canadiens. Le mois suivant, le nombre d'élèves était passé à 2,347. Au mois de mars, il y en avait 2,290. On en comptait 2,271 en avril, 2,067 en mai, 1,701 en juin 1,479 en juillet et 1,137 en août. Bien que le nombre d'immigrants ait augmenté, ces chiffres représentant une baisse de près de 50 p. 100.

● (4.20 p.m.)

Le ministre allègue que nous parlons de mois différents et qu'en été le nombre des présences baisse. Le ministre m'a-t-il entendu hier ou ses très compétents adjoints ont-ils négligé de lire le harsard après la séance? Je vais donner au ministre les chiffres mensuels relatifs aux nouvelles demandes dans la ville de Toronto d'avril à septembre pour les années 1966 et 1967. Il ne pourra pas alors dire que je compare des pommes avec des oranges. Je fais une comparaison entre les bons mois d'emploi de la présente année et les mauvais mois d'emploi de l'an passé.

Prenons ces chiffres, mois par mois, et comparons 1966 à 1967. En avril 1966, Toronto comptait 830 candidats aux cours de recyclage. En avril de cette année, leur nombre atteignait 338. Je n'excelle pas en arithmétique, certes pas en calcul mental rapide, mais cela a tout l'air d'une baisse d'environ 60 p. 100. Au mois de mai l'année dernière, il y avait 805 candidats; cette année, ils étaient 971. En juin 1966—j'espère que le secrétaire parlementaire est tout oreilles car c'est l'époque où le programme commençait à s'implanter—Toronto comptait 830 candidats au recy-